



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Lima, le 17 mai 2008
9542/08 (Presse 133)
(OR. en)

**QUATRIÈME SOMMET ENTRE LE MEXIQUE ET
LA TROÏKA DE L'UNION EUROPÉENNE
Lima, Pérou, 17 mai 2008**

Communiqué conjoint

- Le quatrième sommet entre le Mexique et l'Union européenne s'est déroulé le 17 mai 2008 à Lima. Le Mexique était représenté par le président Felipe Calderón Hinojosa et par la ministre des affaires étrangères, M^{me} Patricia Espinosa Cantellano. L'Union européenne était représentée par le premier ministre slovène, M. Janez Janša, président en exercice du Conseil européen, et par le président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso.
- Les parties ont souligné la maturité institutionnelle et le dynamisme des relations qu'entretiennent de longue date le Mexique et l'Union européenne dans le cadre de l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération.

P R E S S E

- Elles ont déclaré être conscientes de l'importance régionale et internationale que revêtent leurs liens bilatéraux en vue de la promotion de leurs valeurs, principes et intérêts communs, tels que la consolidation de la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la volonté de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement économique durable, l'égalité des chances et la préservation durable de l'environnement.
- Conformément à leur engagement à poursuivre la construction d'un partenariat plus étroit et plus mature sur la base de l'accord global UE-Mexique, comme elles l'ont déclaré lors du troisième sommet UE-Mexique, les deux parties ont exprimé leur détermination à œuvrer de concert à l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE et le Mexique.
- Les deux parties ont été d'accord pour considérer que l'intensité du dialogue politique à tous les niveaux est le reflet de l'importance qu'elles attachent à leurs relations bilatérales. Elles ont signalé que plusieurs réunions de haut niveau entre l'UE et le Mexique avaient eu lieu l'année dernière, dont une visite du président du Mexique au siège des institutions européennes et dans plusieurs capitales d'États membres de l'UE, une réunion entre la ministre des affaires étrangères, M^{me} Patricia Espinosa, et M^{me} Benita Ferrero Waldner, membre de la Commission, une visite en Slovénie de M^{me} Espinosa, une visite au Mexique du Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Javier Solana, accompagné de MM. Peter Mandelson, Janez Potočnik et Vladimir Špidla, membres de la Commission, ainsi que la récente visite du président José Manuel Durão Barroso au Mexique.
- En ce qui concerne les aspects économiques des relations bilatérales, les deux parties ont apprécié l'évolution positive des échanges commerciaux et des flux d'investissement dans le cadre de l'accord de libre-échange entre le Mexique et l'UE, et elles ont constaté avec satisfaction que les échanges bilatéraux ont atteint plus de 50 milliards de dollars en 2007, tandis que les flux d'investissement productifs entre les deux parties ont continué de connaître une tendance très favorable.
- En outre, les deux parties ont salué la récente entrée en vigueur de la décision du conseil conjoint UE-Mexique relative à la création d'un cadre de négociation d'accords de reconnaissance mutuelle, et elles ont pris acte de l'accord dégagé sur les textes des décisions visant à adapter l'accord global UE-Mexique afin de tenir compte du dernier élargissement de l'Union européenne.

- Les dirigeants ont réaffirmé qu'ils étaient disposés et décidés à réactiver et conclure dès que possible les négociations concernant les clauses de révision de l'accord de libre-échange UE-Mexique relatives à l'agriculture, aux services et aux investissements.
- Les parties ont répété qu'elles avaient la volonté de poursuivre le dialogue politique sur la cohésion sociale, dans le cadre du programme de coopération pour 2007-2013.
- Les parties se sont félicitées des résultats du premier séminaire UE-Mexique consacré au dialogue sur l'emploi et la politique sociale, tenu à Mexico en avril 2008, lors duquel elles ont souligné l'importance des échanges bilatéraux sur les politiques destinées à améliorer la protection sociale et l'inclusion active et à progresser sur la question d'un travail décent pour tous.
- Les dirigeants ont salué l'établissement d'un dialogue sectoriel sur la politique en matière d'environnement et de changement climatique, destiné à intensifier la coopération et la concertation politique au sein des organismes environnementaux internationaux. Parallèlement à ce dialogue, la Banque européenne d'investissement (BEI) a ouvert une facilité de crédit de 50 millions d'euros pour financer des projets visant à atténuer les changements climatiques au Mexique.
- Les parties ont également convenu de développer la coopération bilatérale dans le domaine des droits de l'homme et ont insisté sur l'importance du programme de coopération Mexique-UE pour 2008-2010 dans le domaine des droits de l'homme, dont les axes principaux sont l'éradication de la violence fondée sur le sexe, la réforme du système judiciaire du Mexique et l'harmonisation de la législation du pays avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- Les deux parties ont constaté les progrès importants réalisés en matière de coopération scientifique et technologique et ont exprimé leur volonté d'élargir et de renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que la biotechnologie, la nanotechnologie, les technologies de l'information, la santé, l'énergie et l'environnement. Elles ont également évoqué la possibilité d'un financement commun de projets de recherche par le Conseil national mexicain pour la science et la technologie (CONACYT) et la Commission européenne.

- Les parties se sont félicitées de la récente présentation du Fonds culturel Mexique-UE, qui ouvre une nouvelle phase de coopération dans ce domaine. En outre, elles ont souligné qu'il importe de promouvoir la coopération universitaire bilatérale et la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs dans le cadre du programme Erasmus Mundus et de son volet "coopération extérieure". Ce dernier fournira également une aide aux étudiants issus des dix États les moins développés du Mexique.
- Les dirigeants ont insisté sur l'importance qu'il y a à lancer le plus rapidement possible un dialogue sectoriel sur la politique dans le domaine de l'éducation et de la culture.
- Les parties ont rappelé l'importance de leur coopération économique, notamment dans le cadre du programme de soutien intégré en faveur des PME et du programme de facilitation des échanges entre l'UE et le Mexique.
- Les deux parties se sont félicitées de l'organisation prochaine, au cours du deuxième semestre de 2008, du troisième Forum UE-Mexique pour le dialogue avec la société civile.
- Le Mexique et l'Union européenne ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés en Amérique latine et dans les Caraïbes au niveau de la consolidation des institutions démocratiques.
- En ce qui concerne la situation actuelle en Europe, l'Union européenne a informé le Mexique de l'état d'avancement du processus de ratification du traité de Lisbonne et des perspectives d'évolution du processus d'intégration européenne. Le Mexique a déclaré qu'il suivait de près ces processus, compte tenu de leurs incidences favorables sur le renforcement de l'Union européenne et des relations bilatérales.
- Dans le prolongement de la dynamique en faveur des relations bilatérales insufflée par les efforts déployés en vue de l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE et le Mexique:

- L'UE et le Mexique ont réaffirmé leur volonté de conjuguer leur efforts pour obtenir une réforme des Nations unies. Conscientes que la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, les parties sont convenues de continuer à agir résolument en faveur d'une meilleure coordination entre les différents organes des Nations unies.
- Les deux parties ont également exprimé leur souhait de poursuivre leurs efforts pour que le développement et la campagne contre la pauvreté et la faim figurent au premier plan des préoccupations internationales, et elles ont été d'accord pour estimer qu'il est important de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
- L'UE a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Mexique quant aux motifs de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2009-2010. Le Mexique a annoncé que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé sa candidature le 31 mars.
- En ce qui concerne la coopération au sein des enceintes internationales, les deux parties ont répété qu'elles avaient la volonté de formuler des initiatives communes dans le domaine des droits de l'homme et de se soutenir mutuellement sur les questions qui les intéressent toutes deux.
- Les dirigeants ont salué les résultats du processus de mise en place du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et ont réaffirmé leur volonté politique de poursuivre leurs efforts constructifs pour contribuer à consolider le Conseil et ses mécanismes, en particulier l'examen périodique universel, afin de renforcer le système international des droits de l'homme.
- Les deux parties se sont félicitées de l'accord dégagé lors de la 62^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'adoption de la résolution concernant un moratoire sur l'application de la peine de mort et ont insisté sur le fait qu'une telle résolution devrait être adoptée tous les deux ans.
- Elles ont rappelé l'importance de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, dans le strict respect du droit international, des normes internationales en matière de protection des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

- L'Union européenne et le Mexique ont confirmé leur volonté de favoriser et de promouvoir la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo relatif à 2005-2015 pour la prévention des catastrophes.
- En outre, le Mexique et l'Union européenne ont exprimé leur conviction que tous les pays sans exception devraient unir leurs efforts pour lutter contre les conséquences des changements climatiques, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités des uns et des autres. Les deux parties ont répété qu'elles étaient déterminées à parvenir, au plus tard en 2009, à un résultat complet et obtenu au niveau mondial dans le cadre du plan d'action de Bali, qui permette la mise en œuvre intégrale, efficace et durable de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques par des mesures de coopération à long terme, aujourd'hui, jusqu'en 2012 et au-delà, axée sur une vision commune et sur les quatre piliers du plan d'action de Bali - atténuation, adaptation, technologies et financement -, et sur la base des données scientifiques figurant dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- L'Union européenne et le Mexique ont convenu de la nécessité d'adopter une approche générale et équilibrée sur la question des migrations. Cette approche devrait tenir compte des causes et des conséquences des migrations, afin de trouver une réponse globale sur la base du principe de la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination, dans le respect intégral des droits fondamentaux de tous les migrants. Les parties ont réaffirmé qu'il importe d'intensifier la lutte contre l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains et de mener une coopération constructive pour traiter les questions relatives aux migrations régulières et irrégulières, conformément au droit international et, le cas échéant, au cadre juridique des parties, ainsi que pour tenir compte du lien entre migrations et développement.
- Le Mexique et l'Union européenne ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de protéger les droits des enfants et les droits des populations autochtones au niveau national et international.
- Ils ont répété qu'ils étaient déterminés à promouvoir et défendre les droits fondamentaux des personnes handicapées dans le monde entier et, dans cette optique, elles ont salué la récente entrée en vigueur de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

- La coopération entre l'UE et le Mexique en matière de lutte contre les drogues illicites et les crimes qui y sont liés repose sur le principe de la responsabilité partagée, conformément au droit international, et favorisera le développement de politiques et de programmes visant à s'attaquer au problème des drogues dans le cadre d'une approche intégrée et équilibrée.
- L'UE et le Mexique ont déclaré que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour lutter contre ce trafic, le Mexique et l'Union européenne se sont engagés à mettre en œuvre les recommandations du Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à en promouvoir l'application. Elles ont également décidé de jouer un rôle actif lors de la troisième réunion bisannuelle sur le Programme d'action qui aura lieu à New York du 14 au 18 juillet 2008.
- Enfin, les deux parties ont décidé de tenir la prochaine réunion de dialogue politique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement à une date à déterminer d'un commun accord.
